

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 20 juin deux mille quatorze à vingt heures trente sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (maire), Michèle VIEL (adjointe), Jean-Claude SOLIGNAT (adjoint), Maryline BRUNOT, Régis HERVE, Yannick VIET, Guillaume JAGOREL, Thierry LONGUET

ABSENTS (excusés): David DUPREY (pouvoir à Maryline BRUNOT), Aymeric BLAN (pouvoir à Thierry LONGUET), Caroline GUIOT (pouvoir à Patrick LENFANT)

Michèle VIEL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2014 est approuvé à l'unanimité

1. ELECTION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS DES SENATEURS

Le Maire indique que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

Le bureau est constitué de la façon suivante:

Présidence: Patrick LENFANT

Membres: Jean-Claude SOLIGNAT, Régis HERVÉ, Guillaume JAGOREL, Yannick VIET

Secrétaire: Michelle VIEL

Il est procédé à l'élection du délégué.

Est élu à l'unanimité avec 11 voix: Patrick LENFANT

Il est procédé à l'élection des suppléants.

Sont élus à l'unanimité avec 11 voix chacun: Jean-Claude SOLIGNAT, Michelle VIEL, Régis HERVÉ.

Les PV sont immédiatement dressés et adressés en Préfecture.

2. MOTION RELATIVE A LA REFORME DES REGIONS

Le conseil municipal réuni ce jour prend connaissance du projet de loi présenté au conseil des ministres du 18 juin réduisant le nombre de régions de 22 à 14.

Ce projet propose le regroupement du Centre, du Limousin et du Poitou-Charentes en une seule région.

Le conseil municipal réuni ce jour regrette le caractère précipité de cette réforme sans concertation préalable.

Il apparaît que la Région Centre est déjà très étendue et que le maintien en l'état serait possible, d'autre régions ne changeant pas de périmètres.

Commune de Saint-Laurent-La-Gâtine

Sur le projet de carte, le conseil municipal constate que :

- le projet de région Centre-Limousin-Poitou-Charentes ne correspond à aucune réalité historique, géographique ou économique
- cette région serait la plus étendue de France avec 82000 km² (soit la taille de l'Autriche) et l'une des plus pauvres en termes de PIB par habitant
- la distance d'une extrémité à l'autre de la région serait de plus de 600 kms, soit plus de la moitié de la longueur de la France.

A défaut, le conseil municipal considère que si la coopération avec l'Île-de-France doit être renforcée, l'intégration n'est pas souhaitable :

- la fiscalité francilienne est plus élevée et nécessitera des prélèvements supplémentaires pour financer les besoins du Grand Paris.
- compte tenu des transferts de compétences prévues par le projet loi et du caractère prescriptif des schémas régionaux sur les SCOT et PLU (article 5 du projet de loi), il serait dangereux de confier à la région Île-de-France la gestion des schémas d'élimination des déchets, d'accueil des gens du voyage et des compétences en matière d'habitat ou d'urbanisme.
- la représentation des élus au sein des instances de la région serait négligeable et ne permettrait pas de peser sur les décisions.

En conséquence, le conseil municipal s'oppose fermement au projet de regroupement Centre-Limousin-Poitou-Charente et souhaite la possibilité d'un rapprochement avec les départements voisins afin de permettre la création d'une région Centre Val de Loire dynamique regroupant des territoires ayant des caractéristiques proches.

Motion signée à l'unanimité des présents.

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 27 juin 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 21 h .
Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.

COMMISSIONS & SYNDICATS

- **SITED : réunion 12/5**
Nouveau président M. MALLET avec l'intention d'adapter le syndicat aux incidences de l'évolution de l'agglomération de Dreux

- **SIEPRO :**
Un rappel a été fait pour la finition des travaux Allée du Château à Boissy

- **SIRP (Groupement pédagogique)**
 - Toutes les communes ont demandé le report de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires. Les communes ne peuvent pas consacrer un budget supplémentaire pour le périscolaire. Le maintien en l'état de la réforme conduira à une augmentation modérée de la garderie.
 - Les travaux de la nouvelle classe de Boissy avancent avec les aléas d'un chantier.

- **CC4V**
 - Accueils de loisirs : Elaboration des nouveaux tarifs adaptés aux nouveaux horaires.
 - La cuisine centrale sera opérationnelle fin juillet.
 - La loi ALUR (Accès aux Logements et Urbanisme Rénové) conduit à intégrer dans les prochaines années les POS dans un PLU. Aussi une démarche est engagée en ce sens au niveau de la CC4V et de la commune.

3. QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 27 juin 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h .
Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.